

En cas de décès Accidentel

- Acte de décès.
- Certificat médical précisant les causes et circonstances.
- Acte d'hérédité.
- Certificat de vie de bénéficiaire.
- Copie du procès verbal de la police ou gendarmerie en cas d'accident de la voie publique.

En cas d'I.P.P

- Certificat médical de guérison.
- (Précisant le taux d'I. P. P invalidité physique permanent).
- Le règlement de l'Indemnité se fera sur la base des conclusions du médecin-conseil -de la compagnie après contre visite.

Prestataire médical conventionné

- Déclaration d'accident.
- Copie bordereau assurances.
- Copie licence OU /et de la CIN.
- Copie de la feuille de match ou PV d'entraîneur.

Prestataire médical non conventionné

- **Copie de la déclaration d'accident.**
- **Copie de la CIN.**
- **Copie de la licence.**
- **Copie feuille de match OU PV d'entraîneur.**
- **Originaux des factures, notes d'honoraires.**
- **Certificats médicaux et ordonnances médicales.**
- **Factures d'achat des médicaments accompagnés des P.P.M.**
- **Factures de radiologie, d'analyses en laboratoire et clichés de radiologie.**